

SEANCE DU 08 DECEMBRE 2015

Présidence : Madame Maria Guichard

En ce dernier conseil de l'année, la présidente salue la présence de :

Madame la syndique,
Madame la municipale, Messieurs les municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Monsieur Gérald Chollet, le boursier
Le public et la presse

- **Ouverture de la séance**

La présidente déclare la séance ouverte à 19h00.

Avant de commencer, la présidente demande aux conseillers d'observer une minute de silence afin de rendre hommage au papa de notre conseiller M. Georges Chatelain, décédé il y a quelques semaines.

- **Appel**

La secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés ou fait excuser:

Membres excusés :	M. Stéphane André
	M. Jean-Luc Bezençon
	M. Anton Brawand
	Mme Christine Briacca
	M. Gilles Däscher
	Mme Murielle Jelk
	Mme Michèle Möckel
	Mme Karine Ringgenberg

Membres non-excusés : M. James Alexander

La secrétaire procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés :

37 membres présents
8 membres excusés
1 membre non-excuse

- **Quorum**

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 46
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 24
Le nombre de conseillers présents est de 37
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 36

La présidente ne participe au vote, que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al. 10 du RC.

Le quorum étant atteint, la présidente déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC.

Communication de la présidente

La présidente remercie la vice-présidente Mme Amandine Lohri, pour avoir présidé la séance du conseil communal du 6 octobre d'une main de maître.

La présidente n'ayant plus de communication passe à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 06 octobre 2015

- **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 06 octobre 2015**

La présidente a reçu une modification de la part de M. Yves De Garrini, à la page 14, 1^{er} paragraphe, la phrase dit « Madame André a dit que le premier permis de construire du hangar... », la modification est : « Madame André a dit que le premier permis de construire de 2 hangars... ». La modification est apportée au préavis. N'ayant pas d'autre remarque la présidente procède au vote relatif à l'approbation du procès-verbal du 06 octobre 2015 comme modifié.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communal du 06 octobre 2015 :

Par 31 voix pour
05 abstentions

- **Correspondance concernant le conseil communal et information du bureau de la présidente**

Information du bueau

Elections Conseil National et Conseil des Etats 2015

Pour que les dépouillements se passent dans les meilleures conditions possibles, nous avons été briefés et formés par Mme A.-C. Vittoz Miéville, sur les dépouillements qui, il y a quelques années en arrière, avaient créés beaucoup de problèmes au niveau informatique. Nous avons pu effectuer des tests ici même au Vallon, à deux reprises, tout s'est très bien passé. Nous avons été épaulé par moitié de jeunes, et l'autre moitié par des conseillers, l'entente et l'ambiance a été très bonne. Ceci ne nous a pas empêché d'avoir eu certaines questions à poser au Préfet, lequel nous a même prêté main forte.

Concernant le taux de participation, j'étais surprise par le peu de votants, seulement 33,18% au 1^{er} tour, seulement 460 personnes ont voté, ce qui est très peu, sur 1340 votants. Le 8 novembre ce fut encore pire avec 24,72% de votants.

Prochaines législatures

Vous avez probablement reçu un flyer concernant une séance d'information qui aura lieu le 16 décembre concernant les futures votations avec la participation de la municipalité. Durant cette séance des informations seront données sur qui, quand et comment voter. Lors de cette soirée les listes pour les conseillers communaux seront déjà ouvertes, vous pourrez donc déjà venir vous inscrire, sinon ce sera depuis le 4 janvier jusqu'au 11 à midi. Vous pourrez aller vous inscrire ou inciter les gens à s'inscrire au bureau communal.

Conseils communaux 2016

Les dates pour les conseils communaux de 2016 sont : le 15 mars, le 3 mai (en réserve), le 21 juin et la séance pour la prochaine législature sera le 29 juin avec la présence du Préfet pour l'assermentation.

Vacations

Je vous confirmerai la date par email pour savoir quand est-ce que vous pourrez passer chercher votre enveloppe au bureau communal, si tout va bien à partir du 16 décembre cela devrait être prêt.

Sortie récréative du conseil communal

Cette sortie se fait normalement tous les 5 ans, à la fin de la législature. Vous recevrez de plus amples informations prochainement.

La présidente passe la parole à la municipalité

- **Information de la municipalité** (sans discussion, ni vote)

Mme Cornélia Gallay, syndique prend la parole

TéléDôle

Lors de l'assemblée générale le 2 décembre, il y a une semaine, à St-Cergue, les actionnaires de TéléDôle ont accepté les comptes avec un déficit d'environ CHF 330'000.-.

Les installations n'ont en effet démarré que le 31 janvier, la saison a donc été très courte (58 jours pour le massif de la Dôle, 43 jours pour St-Cergue). Par contre la fréquentation journalière a été beaucoup plus importante. Le chiffre d'affaire a dépassé le million.

En ce qui concerne la remise des actions au Conseil régional, les municipalités ont répondu très positivement. Sur 46 communes, seules deux ont refusé de remettre leurs actions et une remet ses actions à Télé-Dôle. Ceci représente 95 % des actions. Certaines communes (une douzaine) doivent encore passer un préavis devant leur législatif, d'ici mars 2016.

Le contrat avec la Sogestar pour l'exploitation de la saison 2016-2017 est en cours d'élaboration, mais la présence de la frontière pose de nombreux problèmes administratifs.

Lors de l'Assemblée le projet de la zone d'accueil a été présenté :

Il s'agit de la porte d'entrée principale au massif qui est à l'étude dans le secteur des Dappes. Un tel projet pourrait bénéficier d'un fort soutien financier. M. Pierre Graber vous donnera de plus amples informations concernant les autres projets TéléDôle.

Mobilité

Au niveau de la mobilité, à partir du 13 décembre le NStCM passera une étape importante avec le passage de la cadence au ¼ d'heure aux heures de pointes entre Nyon et Genolier. Pour St-Cergue les trains circuleront toute la journée à la demi-heure.

Quatre nouvelles rames, beaucoup plus silencieuses que les anciennes et à plancher bas, circulent depuis le 23 novembre sur toute la longueur de la ligne. Avec le changement horaire, il y aura un train supplémentaire le soir entre St-Cergue et La Cure, autant pour les habitants que pour les randonneurs du soir autour de la Givrine. Une information sous forme de flyer est diffusée par le NStCM et par le Conseil régional.

Abonnement modulable

Les CFF ont choisi notre région pour proposer un nouveau produit. Il s'agit d'un abonnement modulable qui réunit les CFF et les communautés tarifaires Mobilis et Unireso. Cet abonnement pilote remplace l'abonnement Inter qui proposait un trajet fixe avec un réseau tarifaire. Cet abonnement, soit mensuel soit journalier, se trouvera dans les gares de Nyon, Gland et St-Cergue pour ce qui est de notre région. Il y aura un rabais allant de 4% par rapport à l'abonnement Inter et jusqu'à 28 % par rapport aux billets séparés. Cet abonnement sera introduit dans toute la Suisse d'ici une année.

Elections

En ce qui concerne les élections, la municipalité sera représentée par au moins deux municipaux lors de la séance d'information publique du 16 décembre, car je ne pourrai malheureusement pas être présente, ayant déjà une autre obligation. Je reste bien entendu à disposition pour toute information, si nécessaire.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et passe la parole à Mme Danièle André, municipale.

Mme Danièle André, municipale

Assemblée extraordinaire des syndics

La municipalité, en tant que délégation, a participé à l'assemblée extraordinaire des syndics le 10 novembre dernier. Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba et Monsieur Erich Dürst Directeur de l'établissement vaudois de l'accueil des migrants (EVAM) sont intervenus. Ils ont fait un point de situation sur l'accueil des migrants dans le canton et dans notre district. Monsieur Leuba a rappelé la mission qu'a le canton de Vaud à prendre en charge les requérants d'asile qui lui sont attribués par la Confédération, soit environ 8% des arrivées en Suisse. Le 10 novembre, le canton faisait face aux arrivées mais aucune projection n'était possible pour la fin de l'année, la situation des arrivées étant différentes d'une semaine à l'autre. Afin de pouvoir loger les migrants en cas d'arrivée plus importante, l'EVAM visite actuellement les abris PC des communes du canton, les abris de St-Cergue ont été visités hier. Pour l'instant notre commune n'a pas été sollicitée pour loger des migrants mais la situation pourrait arriver, raison pour laquelle je vous fais cette communication.

Noël des aînés

La semaine prochaine, nous invitons les personnes à l'AVS pour un repas de Noël qui se déroulera dans cette salle, qui commence à devenir trop petite pour les accueillir toutes, car elles sont chaque année de plus en plus nombreuses. A ce jour nous avons déjà plus de 130 inscriptions. Malgré cela, nous nous réjouissons d'accueillir toutes ces personnes car c'est toujours un moment très agréable.

La présidente remercie Mme Danièle André et passe ensuite la parole à M. Pierre Graber municipal

M. Pierre Graber, municipal

Future école

Nous nous sommes, pour l'instant, focalisé sur l'école et le parking. Le cahier des charges comprend l'accueil des petits de 1P à 4P Harmos. Suite au désastre actuel, où tous les bâtiments sont disséminés dans le village, nous voulions concentrer toutes les fonctions qui ont un rapport avec l'école sur un seul site, nous avons besoin pour cela de 6 classes de 80m2 dont une qui sera divisible, d'une cantine et d'une salle de gym qui sont actuellement au Vallon et une UAPE de 48 places afin de remplacer les containers qui sont actuellement placés en bas de J.-J. Rousseau.

Concernant le parking, personnellement je l'aurais vu ici au Vallon mais cela commence déjà à coincer avec l'architecte qui ne trouve pas de solution pour le flux des voitures et piétons. Nous ne savons donc pas pour l'instant s'il va se faire au Vallon.

Nous avons commencé une procédure en marchés publics avec l'aide d'un bureau d'ingénieurs (BG Ingénieurs) de Lausanne. Nous sommes passés par 2 phases. La première phase qui s'appelle SIMAP 1 où les critères de sélection sont encore assez vagues, le critère principal était d'avoir déjà construit une école. Parmi les dossiers reçus, nous avons eu 8 candidats dont la plupart avait déjà construit une école. Ensuite de ces 8 candidats nous sommes passés à un deuxième niveau de candidature, qui s'appelle SIMAP 2, qui concerne principalement l'expérience et le coût de l'étude. Cette fois 7 candidats ont été retenus. Finalement nous avons sélectionné, avec un système de notes, EO Architectes SA à Lausanne pour effectuer ce projet. Pour la petite histoire, cet architecte a construit une école près de Payerne, nous avons été la visiter, elle correspondrait tout à fait à ce que nous voudrions.

La présidente remercie M. Pierre Graber et passe la parole à M. Paul Ménard, municipal

M. Paul Ménard, municipal

Prêts

Au cours du dernier conseil communal nous vous avons informé que nous avons fait 2 prêts dont un Libor à 0.19% qui devait être renouvelé au 2 février 2016 et un deuxième prêt qui a été pris à 0.88% dont l'échéance sera en 2025. Le prêt Libor arrivant à sa date d'échéance, nous avons regardé ce que nous pourrions faire pour changer sa configuration.

Nous avons décidé de prendre un prêt sur 10 ans à 0.55% avec une échéance au 1^{er} février 2026. Ce qui fait des charges annuelles pour ce prêt d'environ CHF 7'000.-

La Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) et ses effets sur St-Cergue

Le 1^{er} mai 2014, la modification de la loi fédérale sur l'aménagement entrainé en vigueur. Elle faisait suite aux résultats de la votation du 3 mars 2013 sur la modification de la LAT. La modification visait à réduire les zones à bâtir surdimensionnées et à freiner le mitage du territoire. Tels étaient les deux grands principes de cette mise à jour.

Plus particulièrement, l'article 15 de la LAT définit le dimensionnement des zones à bâtir afin qu'il satisfasse les besoins de croissance de la population à 15 ans. Dans ce cadre, chaque canton doit définir les mesures d'application de la loi fédérale en adoptant ou en modifiant son plan directeur.

Sur Vaud, c'est le Plan Directeur Cantonal (PDCn) entré en vigueur le 1^{er} août 2008 qui sert de document de référence. Ce plan prévoit une limite de développement de la population à 1% par année, soit une croissance de 15% d'ici à 2023.

Au cours de l'année 2015, le canton et les communes ont fait l'état des lieux concernant l'application de la législation sur l'aménagement du territoire.

Les principes à appliquer sont les suivants :

1. La date de référence imposée par le canton pour le calcul du dimensionnement des zones à bâtir est le 31 décembre 2008
2. La croissance de la population est limitée à 1% par an (hors centre) et à 22 % d'ici 2030.
3. La croissance dans les centres est depuis le 1^{er} octobre 2015 limitée
4. La durée de planification est fixée à 15 ans
5. Il ne peut pas avoir de thésaurisation de zones à bâtir

Quelle est la situation de St-Cergue ?

Au 31 décembre 2008, notre population s'élevait à 1898 habitants. Au 31 décembre 2014, elle était de 2340 habitants soit une croissance de 23%. Le 1^{er} octobre 2015 les nouvelles directives cantonales changeaient et imposaient une limite à la croissance dans les centres. Le Conseil d'Etats décidera au début de l'année 2016 quelles seront les directives d'application et les limites de croissance à appliquer.

Aujourd'hui, les directives cantonales sont claires. L'aménagement du territoire étant de compétence communale, c'est aux communes d'intervenir et elles doivent le faire rapidement. Plus directement, les communes qui ont dépassé leur quota de croissance, c'est à dire 70% des communes vaudoises, devront adapter le dimensionnement des zones à bâtir afin de se mettre en conformité avec la législation fédérale et cantonale.

Aujourd'hui les communes reçoivent les informations au compte-goutte, si ce n'est par voie de presse. La municipalité de St-Cergue se bat auprès du canton, de l'association des communes vaudoises et des députés contre une planification qui ne tient pas compte de nos spécificités afin de trouver une solution acceptable.

La présidente remercie M. Paul Ménard et passe la parole à M. Dominique Gafner, municipal

M. Dominique Gafner, municipal

Les manifestations futures :

12.12	Verre de l'amitié offert par l'Association de Développement
24.12	Noël villageois
31.12	Soupe et vin chaud, organisé par la Jeunesse
09.01	Brûlé de sapins, organisé par les sapeurs-pompiers
07.02	Festiraquettes, randonnée encadrée par des professionnels
27.02	Raquettes Aventure
05.03	Course de SnowCross (moto neige)
05-06.03	Courses populaires de la Dôle

La présidente remercie M. Dominique Gafner et passe au point suivant.

• **Approbation de l'ordre du jour**

La présidente mentionne quelques remarques sur certains préavis. La première remarque concerne les préavis N°13 et N°14 qui ont été inversés, la révision des statuts du Conseil régional sera traitée et passée avant le DISREN.

Le préavis N° 15 comporte un zéro de trop, il s'agit d'un montant de CHF Mio 1,1 et non pas CHF Mio 11, je vous prie de m'excuser pour cette erreur. La dernière remarque concerne le préavis N°17 qui sera traité seulement lors du prochain conseil.

Elle ouvre la discussion sur l'ordre du jour

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour tel que modifié.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

D'approuver l'ordre du jour à l'unanimité par :

36 voix pour

• **Point n°1 de l'ordre du jour**

Préavis N°12/2015 – Budget 2016

La vice-présidente donne la parole à la municipalité

M. Paul Ménard, municipal prend la parole

Nous prévoyons chaque année un budget qui est au plus près de la réalité. Il peut y avoir des surprises, des bonnes comme des mauvaises, sachant que le budget de la commune dépend de facteurs pour lesquels nous n'avons pas de contrôle, en outre la facture sociale dont le montant final connu nous arrive généralement 18 mois après la clôture des comptes, ce qui représente quand même un montant important et pour lequel, nous l'avons vu au début des premières années de législature, prend un certain temps pour voir l'effet de l'augmentation de la population sur les revenus fiscaux.

Je tiens à remercier notre boursier qui fait un travail extraordinaire sur le suivi de la situation financière de la commune.

Nous avons parlé de la marge d'autofinancement qui reste autour de CHF Mio 1,2.

La raison pour laquelle cette marge reste autour de cette somme est que finalement nous avons des investissements très importants à faire dans les prochaines années et pour lesquelles si nous avons une marge d'autofinancement trop faible nous devons faire appel à des prêts. Bien qu'aujourd'hui ces prêts soient très intéressants.

Comme avait été indiqué dans les préavis concernant les investissements du compte des eaux, nous avons accumulés durant les années des fonds de réserve. Ces fonds ont été utilisés pour un montant de près de CHF Mio 1 en 2014 et à peu près pour le même montant en 2015.

Nous ne prévoyons aucune vente immobilière pour 2016.

Les charges vont augmenter de CHF 112'000.- sur le budget 2015.

L'augmentation des revenus est de CHF 246'000.-, les impôts ont été estimés sur la base de 2014. Taxe émolument, nous tenons compte de la population mais aussi d'une diminution des remboursements.

Nous avons une légère augmentation de près de CHF 40'000.- pour les comptes administratif et exploitation.

Pour les charges financières, la différence est essentiellement les intérêts passifs qui vont évidemment augmentés compte tenu du niveau d'investissement que nous avons à faire.

Concernant les participations nous sommes équivalents.

L'évolution des revenus, nous prévoyons une augmentation de près de 4%. Les domaines et bâtiments nous sommes à peu près stable.

Les travaux vont légèrement augmentés. Ce qui important ici ce sont les services industriels, nous allons retrouver ces montants sur l'évolution des revenus.

Pour les finances nous aurons une légère diminution même si la situation est stable. Nous retrouvons nos CHF Mio 1 de réserve qui ont été prélevés en 2015.

L'évolution des impôts, avec une augmentation de la population à 2420 personnes, nous prévoyons une augmentation des impôts, tout confondu, de l'ordre de CHF 6'674'000.-, sachant que ce montant va évoluer.

Au niveau de l'évolution de la péréquation, la commune de St-Cergue paye un montant de plus de CHF 600'000.-, ce qui est prévu pour 2016 est un montant de près de CHF 654'000.- sachant que nous avons gardé un montant de CHF 400'000.- pour 2015 pour le paiement de la péréquation pour lequel nous avons eu une bonne nouvelle donc l'alimentation de la péréquation est CHF Mio 1,6 et le retour de la péréquation est de CHF 852'000.- ce qui correspond au compte 22045.20.

La réforme policière, une croissance légère de l'ordre de CHF 6'000.- cette année.

Ce qui est important de savoir sur l'état de la dette c'est que les prochaines années nous devons financer l'école, qui doit être reprise par L'AISGE à la fin des travaux. Par contre aujourd'hui c'est la commune de St-Cergue qui doit financer cette construction qui est prévue de l'ordre de CHF Mio 5. Si l'on regarde l'intérêt de la dette, il reste quand même dans des eaux relativement intéressantes.

En conclusion, le budget est fait sur des éléments que nous connaissons et avec les éléments de contrôle qui sont bien maîtrisés. La municipalité vous recommande donc d'accepter ce budget.

La présidente remercie M. Paul Ménard et donne la parole à la commission des finances.

M. Denis Berger prend la parole

Vous avez eu l'occasion de lire notre rapport, je l'espère, qui est assez long, mais il produit une analyse du budget que l'on vient de vous présenter. Nous vous recommandons d'accepter le budget tel que présenté, bien qu'on puisse vous demander pourquoi il y a toujours un petit déficit dans les budgets présentés et toujours un beaucoup plus gros bénéfice dans les comptes présentés deux ans plus tard. Néanmoins, je voudrais faire une remarque supplémentaire. On parle toujours de l'intérêt de la dette mais on ne parle que très rarement des amortissements dus aux emprunts et aux investissements faits et apportés par le conseil communal. Si je m'adresse particulièrement à vous, c'est que dans le dernier tableau de notre rapport, on voit que les amortissements cette année sont de CHF Mio 1,456, ce qui représente à peu près 12% du budget. C'est une part importante bien que rarement mentionnée et j'aimerais insister sur ce chiffre pour vous inciter à être toujours extrêmement critique lorsque l'on fait de nouveaux investissements prioritaires dans le futur. Si vous avez des questions par rapport à notre rapport j'y répondrai avec plaisir.

La vice-présidente remercie M. Denis Berger et ouvre la discussion chapitre après chapitre.

Ouverture de la discussion sur le chapitre **1. Administration générale** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **2. Finance** :

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **3. Domaines et bâtiments** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **4. Travaux** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **5. Instruction publique et cultes** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **6. Police et contrôle des habitants** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **7. Sécurité sociale** :

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion

Ouverture de la discussion sur le chapitre **8. Services industriels** :

La présidente clôt la discussion chapitre par chapitre et ouvre la discussion générale.

La parole n'étant pas demandée la présidente clôt la discussion et passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE:

Vu le préavis de la municipalité N°12/2015

Où le rapport de la commission des finances

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D'accepter le budget communal 2016 tel que présenté

Le préavis N° 12/2015 est accepté à l'unanimité par :

36 voix pour

La présidente passe au point N°2 de l'ordre du jour

- **Point n°2 de l'ordre du jour**

Préavis N°14/2015 – Révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon

La présidente donne la parole à la municipalité

M. Pierre Graber, municipal prend la parole

Je n'ai pas grand chose à dire sur ces statuts. Nous sommes passés par cet exercice au niveau communal, nous avons fait cet exercice au niveau régional et la commission a posé plein de questions donc je ne vais pas revenir là-dessus.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à la commission ad-hoc

M. Gerhard Odermatt prend la parole

La commission ad-hoc qui a établi un rapport sur la base de nouveaux documents, mais comme nous avons reçu beaucoup de documents pour cette séance, là j'aimerais juste en rappeler les conclusions principales. Selon l'avis de notre commission, ces nouveaux statuts permettront au Conseil régional de mieux fonctionner, c'est notre avis général sur les statuts tels que présentés. En outre, la commission a également constaté une volonté du Conseil régional pour plus de démocratie, pour plus de dynamique également et évidemment pour plus de visibilité. Donc pour ces points que je viens de mentionner ainsi que les points qui sont mentionnés dans le rapport, la commission vous invite à accepter la révision des statuts du Conseil régional.

La présidente remercie M. Gerhard Odermatt et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE:

Vu le préavis de la municipalité N°14/2015

Ouï le rapport de la commission ad-hoc

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D'accepter la révision des statuts du Conseil régional du district de Nyon – Préavis N°14/2015 tel que présenté:

Le préavis N°14/2015 est accepté à l'unanimité par:

36 voix pour

La présidente passe au point N°3 de l'ordre du jour

• **Point n°3 de l'ordre du jour**

Préavis N°13/2015 – Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN)

La présidente donne la parole à la municipalité

M. Pierre Graber, municipal prend la parole

Je sais que l'on touche au porte-monnaie de la commune et là c'est peut-être un sujet un peu plus sensible. Je vais essayer de convaincre encore ceux qui ne sont pas convaincu que c'est un système de financement utile et qu'il sera performant.

Pour rappel, vous vous souvenez que nous avons un système de financement régional nommé le PIR, il y avait toute une liste de projets régionaux et le fait d'accepter le PIR c'était accepter environ 60 projets régionaux d'un seul coup, il y avait cet avantage là. Malheureusement, la barre était à un niveau très haut, il fallait deux tiers des communes pour l'accepter et finalement il n'a pas été accepté. Une commission, au niveau régional, s'est penchée sur une autre façon de faire et c'est ce qui s'appelle maintenant le DISREN.

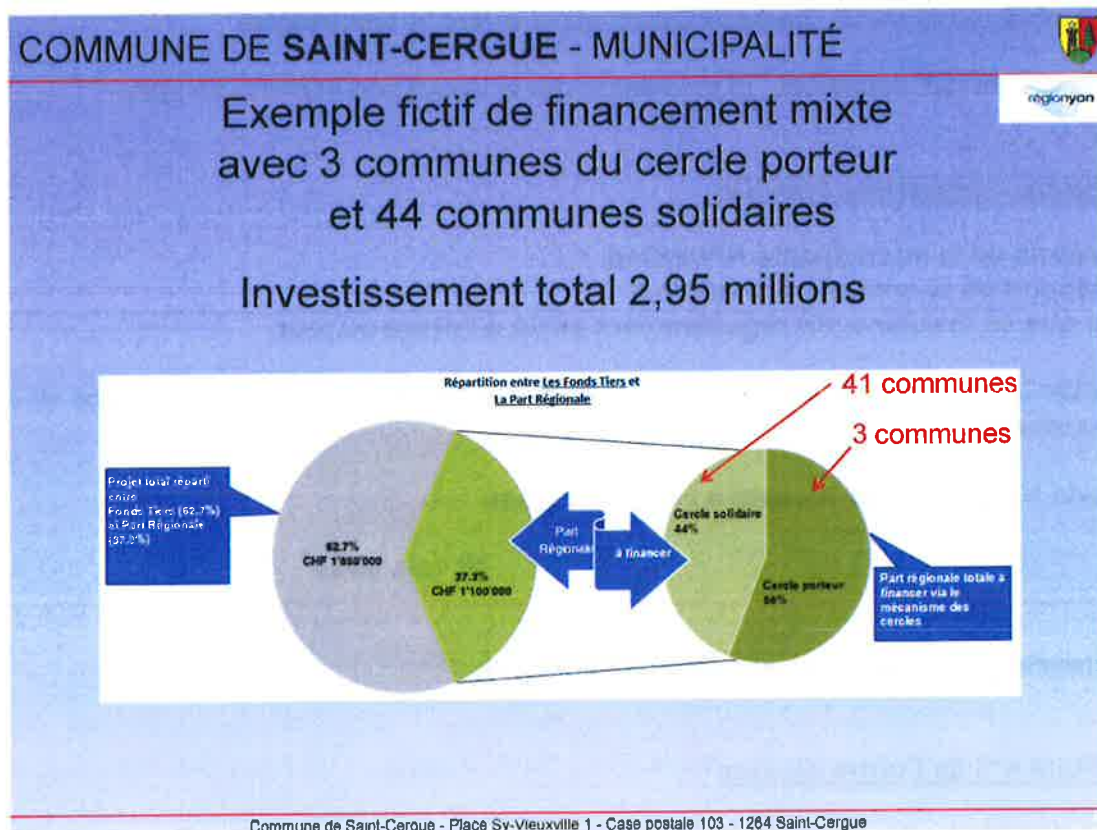
Au niveau régional nous voyons le grand nombre de choses à faire dans les communes. Il est très difficile de s'entendre entre les communes donc vous imaginez si nous devrions aller chercher des subsides au niveau de la Confédération et au niveau du canton de Vaud ce serait encore plus compliqué. A ce niveau là, le Conseil régional assume totalement cette fonction de façon très efficace. Nous avons besoin d'équipement communautaires, d'infrastructures sportives et culturelles et également besoin de développer les services. Chaque commune n'a pas à elle seule la capacité de résoudre toutes les questions liées au développement régional.

Comment fonctionne le DISREN ? Il fonctionne avec un système de cercles. Nous pouvons avoir un « cercle porteur » qui est constitué d'une ou plusieurs communes, des associations, des privés ou le Codir.

Le « cercle solidaire » est nouveau. Cela représente toutes les autres communes qui ne s'engagent pas dans le « cercle porteur » mais qui s'engagent pour un maximum de 1 point d'impôt/an pour tous les projets où la commune n'est pas « porteur » (CHF 80'000/an pour St-Cergue, CHF 40'000/2016), étant donné que l'année prochaine nous avons qu'une demi législature nous avons budgété CHF 40'000.- pour ce cercle solidaire.

Dans l'exemple fictif ci-dessous, le financement fonctionne avec 3 communes qui sont « cercle porteur » et 41 communes qui sont « cercles solidaires ». Le financement se fera par les cercles.

Un slide est présenté ci-dessous :



Le préavis pour l'aménagement des pistes de la Dôle vous sera présenté en mars, il a déjà été voté positivement au Conseil régional mais il a été gelé en raison du changement de gouvernance au niveau de TéléDôle. Néanmoins, il va se mettre en place ce printemps. L'aménagement des pistes de la Dôle consiste à enlever les cailloux, aplanir les pistes de façon à ce que l'on puisse skier sur 20cm de neige alors qu'aujourd'hui il en faut 80cm. Comment répartir ces coûts selon la clé de répartition du DISREN Par deux systèmes différents. Le premier système par rapport à la population qui finance les 50% et l'autre partie, 50% est financée l'ISGI (impôt sur les gains immobiliers) et le DMU (droits de mutation), ce sont donc des impôts conjoncturels. Si une commune bâti beaucoup elle aura beaucoup d'impôts conjoncturels. Une moyenne sur 3 ans est faite pour lisser le pourcentage final à la charge de chaque commune. Ce projet a un coût total de CHF 750'000.-, ce qui n'est pas négligeable. La somme de CHF 200'000.- sera financée par le FRET (fonds pour le tourisme) et à la charge des communes CHF 550'000.- réparti en fonction du pourcentage.

Après tous ces calculs la commune de St-Cergue devra payer CHF 13'228.- à la place de CHF 750'000.- que coûte le projet. J'espère que je vous convaincs par ces explications, que l'on peut faire beaucoup de choses en faisant partie du Conseil régional et en appliquant cette nouvelle façon de financer les projets qui est le DISREN.

Comment ce nouveau système sera mis en place ? Au niveau du Conseil régional il a déjà été voté et accepté le 25 juin 2015. Les communes ont ensuite jusqu'au 31 mars 2016 pour se prononcer. Pour nous cela va se passer ce soir.

La mise en œuvre de ce dispositif sera pour la législature 2016-2021 mais la première mise en œuvre sera de 3 ans et demi, le Conseil régional a décidé que étant donné que c'était une première législature avec ce nouveau système de financement, 5 ans serait peut-être un peu long si des ajustements sont nécessaires.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à la commission ad-hoc

M. Gerhard Odermatt prend la parole

Je suis tout d'abord impressionné par le miracle financier de M. Pierre Graber et je crois que c'est essentiel. Notre rapport est relativement détaillé. Nous aimerions faire ressortir deux éléments importants. Le premier est de dire que St-Cergue est une commune touristique, nous attendons depuis un certain nombre d'années sur la réalisation et le financement de projets touristiques. Au niveau géographique cela se situe à la Givrine, aux Dappes et sur le Massif de la Dôle et c'est précisément l'objectif du DISREN de réaliser et de financer ce genre de projets d'intérêt régional. Selon la commission ad-hoc, il y a le premier avantage dans ce DISREN qui vient d'être présenté.

Le deuxième élément, d'une manière générale, sans vouloir marcher sur les plates-bandes de la commission des finances, c'est le risque financier pour la commune de St-Cergue. Le risque financier pour notre commune est limité à 1 point d'impôt maximum. Toute dépense pour le DISREN qui dépasse 1 point d'impôt doit être soumise au conseil communal sous forme de préavis. Donc cela laisse beaucoup de gestion de risque aux mains du conseil communal, ce qui est un deuxième avantage. Sur tous ces éléments et les éléments que nous avons indiqués dans notre rapport, la commission vous invite à accepter le DISREN.

La présidente remercie M. Gerhard Odermatt et donne la parole à la commission des finances

M. Gabriel Galibourg prend la parole

Vous avez certainement pu lire notre rapport. Je voulais vous féliciter car si vous avez compris le DISREN vous êtes très forts. Il nous a fallu plusieurs séances pour le comprendre. Je vais essayer de mettre en évidence les différents points que nous avons repérés. Le point de départ évidemment est le PIR, qui a été malheureusement refusé. Le fait d'avoir un concerto global, un montant complet a fait peur à certaines communes, le projet a échoué à cause de cela. Le Conseil régional a réfléchi à une façon de reformuler les choses. Ils ont sorti le DISREN pour essayer de mieux faire passer la pilule. La chose qui nous a emballé est le 1 point d'impôt, nous nous sommes focalisé dessus mais en fait c'est un peu un leurre, il faut faire attention à la compréhension de ce point. Le point d'impôt c'est uniquement pour les communes qui seraient solidaires. Si on part sur un projet où l'on est porteur on devient partie prenante du projet et du coup les dépenses dépasseront le point d'impôt.

Je m'embrouille dans mes notes, ce que je ne voulais pas faire et je m'en excuse.

M. Gerhard Odermatt prend la suite de l'explication de M. Gabriel Galibourg.

La présidente remercie M. Gabriel Galibourg et donne la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Gerhard Odermatt prend la parole

Je crois avoir compris le début de ta pensée et si j'ai correctement lu le rapport de la commission des finances, il est dit dans ce rapport que le risque financier pour la commune de St-Cergue est de 1 point d'impôt mais si nous acceptons un certain nombre de préavis que la municipalité va probablement nous soumettre, il faut également être dans le cercle porteur, cette dépense pourrait augmenter jusqu'à 3 points d'impôt.

Cette affirmation se base sur des dépenses qui ont été effectuées par le Conseil régional par le passé et cela est effectivement un calcul très juste et très important que la commission des finances nous mentionne dans son rapport, il faut en tenir compte. Je l'ai présenté d'une manière relativement simple parce que je voulais expliquer quelque chose de compliqué avec des mots simples mais il y a effectivement cette possibilité d'augmenter les dépenses de la communes jusqu'à environ 3 points d'impôt si on se base sur un passé récent. Je pense que c'est cela que tu voulais exprimer.

La présidente remercie M. Gerhard Odermatt et donne la parole M. Gabriel Galibourg.

M. Gabriel Galibourg prend la parole

C'est effectivement ça, les dépenses au niveau de la région sont approximativement à CHF Mio 500 c'est ce qui a été prévu dans PIR et c'est sur ces chiffres là que nous sommes repartis.

Nous avons calculé la valeur de point d'impôt de toutes les communes qui font parties du Conseil régional et nous sommes arrivés à une moyenne, sur les vingt prochaines années, de dépenses équivalentes à 3 points d'impôt. Ce que je voulais dire c'est que si l'on pense que le minima c'est 1 point, si on devait faire notre solidarité par rapport à tous les autres, la dépense moyenne sur ces vingt prochaines années serait de 3 points d'impôt. Je pense que c'est plutôt sur ces chiffres là qu'il faut aller, parce que les dépenses d'investissements de la région seront là, il y en a 3 quarts de ces dépenses d'investissements qui seront pour les transports (infrastructures routières, le transport public etc.) donc ce sont des dépenses importantes auxquelles nous allons en bénéficier, tout ça va rentrer dans le « cercle porteur » et non pas dans le « cercle solidaire » donc ça va dépasser le point d'impôt et cela peut effectivement atteindre en moyenne 3 points d'impôt.

Un autre point, en conclusion de notre rapport, nous inquiète un peu. Il y a un certain nombre de communes récalcitrantes qui ne font pas parties du Conseil régional et qui sont citées dans notre rapport. Elles représentent aussi une valeur de point d'impôt qui est assez importante et notre inquiétude est qu'à terme elles péjorent le fonctionnement du Conseil régional, que certaines communes se disent pourquoi doit-on payer alors qu'elles n'en font pas parties, pourtant elles en profitent et qu'à terme cela pose problème sur le fonctionnement du Conseil régional, j'inviterais donc nos représentants à toujours les inviter, à les inclure dans les discussions du Conseil régional pour essayer de les réintégrer dans le Conseil régional. En conclusion, nous soutenons le DISREN, nous pensons que ces investissements sont nécessaires pour améliorer nos transports, le tourisme etc. nous vous recommandons vivement d'accepter le préavis de ce soir.

La présidente remercie M. Gabriel Galibourg, elle mentionne que la coordination et la collaboration entre les uns et les autres est fantastique. La présidente ouvre la discussion

La présidente donne la parole à Mme Amandine Lohri

Mme Amandine Lohri prend la parole

Q : Serait-il possible de m'expliquer comment sera défini la convention sur les différents cercles ?

La présidente remercie Mme Amandine Lohri et donne la parole à M. Pierre Graber, municipal

M. Pierre Graber prend la parole

R : C'est en effet une convention entre partenaires qui doit être établie au début de chaque projet. Il y aura une mise en place du projet. Il y a la commune « porteur », qui ira visiter ses voisins et ils vont établir une convention. Ensuite ils vont créer ce « cercle porteur », après définition des coûts et jusqu'à quel montant ils sont disposés de payer. Ce sera au « cercle solidaire » de payer le reste. Avec ce système de financement les projets prendront beaucoup plus de temps qu'ils en auraient pris avec le PIR car il faudra faire beaucoup de politique, aller discuter et convaincre.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. Jean-François Christen

M. Jean-François Christen prend la parole

Q : Il est vrai que entre 1 point et 3 points et plus il y a une différence mais il me semble que pour notre commune, nous qui avons un but touristique et avec un développement qui ne va peut-être pas non plus évoluer à grande échelle, car certaines infrastructures ne le permettent plus, je crois que par rapport à ça le DISREN serait certainement un bon plan pour la commune et j'invite tous mes collègues ici présent à voter pour.

La présidente remercie M. Jean-François Christen et donne la parole à Mme Amandine Lohri

Mme Amandine Lohri prend la parole

Q : Pour être sûre d'avoir compris. Les communes vont se motiver à être « cercle porteur », elles vont aller chercher d'autres communes intéressées et après elle reviendront vers le Conseil régional proposer aux autres communes d'être « cercle solidaire » et ensuite la décision, si elle est nécessaire, sera prise par le conseil communal ?

La présidente remercie Mme Amandine Lohri et donne la parole à M. Pierre Graber, municipal

M. Pierre Graber prend la parole

R : C'est juste. C'est le Codir qui va piloter tout cela. C'est lui qui a l'expérience d'aller lever des fonds dans le Fret, à la Confédération, au canton etc. Il va donc commencer par ça, la deuxième partie c'est les communes qui essayent de trouver des partenaires pour faire partie du « cercle porteur » et ensuite c'est le « cercle solidaire » qui finance le reste. Puis c'est voté au niveau du conseil communal de chaque commune si les dépenses dépassent les CHF 20'000.-, car nous avons une compétence de CHF 20'000.

La présidente remercie M. Pierre Graber et donne la parole à M. Frédéric Flück

M. Frédéric Flück prend la parole

Q : J'aimerais apporter une précision et demander à M. Pierre Graber de confirmer. Le « cercle porteur » chaque commune peut développer et initier un projet en entamant le « cercle porteur », ensuite convaincre d'autres communes de rejoindre ce « cercle porteur » ceci est assez clair. Les dépenses au-delà des CHF 20'000.- pour nous dans le « cercle porteur » pour développer le projet doivent être validées par le conseil communal. Une fois que l'on a un projet qui est débloqué par le « cercle porteur » il est présenté au Conseil régional. Si le Codir l'accepte toutes les autres communes par force, vu qu'elles ont accepté le DISREN, entrent dans le « cercle solidaire » sans qu'elles aient à passer à chaque fois devant le conseil communal pour valider chaque projet au niveau du « cercle solidaire » ? J'aimerais juste avoir la confirmation de ceci ?

La présidente remercie M. Frédéric Flück et donne la parole à M. Cornélia Gallay, syndique

M. Cornélia Gallay prend la parole

R : Effectivement, en ce qui concerne les projets, pour chaque projet, c'est une interaction entre le Conseil régional et les communes qui sont porteuses jusqu'à ce que le projet soit présenté devant le conseil intercommunal, et chaque projet passe devant le conseil communal. Si la commune est porteuse du projet, le projet est d'abord voté dans la commune et ensuite il passe pour approbation au Conseil régional au niveau, par exemple, d'un financement. Si la commune est solidaire, du moment que le conseil intercommunal l'a accepté, selon les règles à la majorité, les communes participent automatiquement sans que le conseil communal de la commune solidaire ne se prononce.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et donne la parole à M. Frédéric Flück

M. Frédéric Flück prend la parole

Q : C'est bien ça, chaque commune qui fait partie du « cercle solidaire » le fait automatiquement, vu qu'elles ont acceptés le DISREN.

La présidente remercie M. Frédéric Flück et donne la parole à Mme Cornélia Gallay, syndique

Mme Cornélia Gallay prend la parole

R : Oui, puisque la commune a accepté ce mécanisme de financement. Elle pourra intervenir sur les projets à travers les délégués des conseils auprès du conseil intercommunal.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et donne la parole à M. Benjamin Magnenat

M. Benjamin Magnenat prend la parole

Q : Si on est une commune solidaire, on doit sortir notre point d'impôt, comment cela va se passer au niveau de la budgétisation. Parce que nous pourrions être confronté à avoir trois ou quatre projets sur une même année, comment est-ce que cela sera géré au niveau financier, comment est-ce que l'on va mettre en place le budget afin que l'on ne se retrouve pas dans une situation où nous aurions trop à payer ?

La présidente remercie M. Benjamin Magnenat et donne la parole à Mme Cornélia Gallay, syndique

Mme Cornélia Gallay prend la parole

R : Non. Les communes ne payeront pas plus au niveau solidaire. Les projets seront répartis de façon à ce qu'il n'y ait pas plus à payer. Pour la première étape il faut voir que le DISREN, qui est voté aujourd'hui, est pour une durée de 3 ans et demi, donc les projets qui sont aujourd'hui dans le pipe-line n'atteindront pas le point d'impôt. Il faut se dire que cette première période est déjà claire et que les projets qui vont venir, nous les connaissons, puisque le nombre de projets a déjà été listé à l'époque pour le PIR. Donc les projets arrivent et nous les connaissons, ce n'est pas quelque chose de nouveau et nous avons le temps de les préparer.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et donne la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Gerhard Odermatt prend la parole

Q : Si l'on parle de 1 point d'impôt au niveau de la région, nous parlons d'environ CHF Mio 6 par année et cela est uniquement la partie qui est investie par le Conseil régional. Un des objectifs du DISREN, qui est un objectif important, c'est évidemment de permettre à la région de faire appel à des fonds tiers, comme l'a présenté M. Pierre Graber, auprès de la Confédération, auprès du canton et d'autres privés et si l'on arrive avec 1 point d'impôt au niveau de la région à atteindre le montant de CHF Mio 6, si on arrive à financer la même chose, c'est-à-dire CHF Mio 6 ou peut-être 10, on arrive tout à coup à dégager au niveau de la région un montant entre CHF Mio 15 et Mio 20 d'investissements par année. C'est quelque chose qui est déjà conséquent et avec CHF Mio 15 et Mio 20 par année nous sommes seulement à 1 point d'impôt pour la commune de St-Cergue, à condition qu'elle reste solidaire. Donc le levier est juste énorme et si nous restons juste avec le scénario de base, 1 point d'impôt, nous allons déjà assez loin.

Deuxième remarque, nous venons de voter le budget, bien entendu ce montant là est prévu avec CHF 40'000.-, ce qu'il faut se rappeler c'est que jusqu'à présent nous avons payé un montant de CHF 75'000.- par année dans un fonds de transports publics, nous payons ceci pour la dernière fois et à partir de 2016 nous ne payerons plus ce montant et donc il sera remplacé par la contribution de 1 point d'impôt qui sera aux alentours de CHF 80'000.- pour une année. De nouveau, si nous restons sur le scénario de base avec 1 point d'impôt je suis tenté de dire que le budget communal ne sera même pas influencé dans une première phase, la première phase étant 3 ans et demi.

La présidente remercie M. Gerhard Odermatt et donne la parole à Mme Cornélia Gallay, syndique

Mme Cornélia Gallay prend la parole

R : Effectivement, s'il devait y avoir des projets qui seraient plus élevés et qui nécessiteraient de dépenser plus d'un point d'impôt, chaque conseil communal revoterait.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay.

La parole n'étant pas demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote.

Vu le préavis de la municipalité N°13/2015

Où le rapport de la commission ad-hoc ainsi que celui de la commission des finances

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

D'approuver la mise en œuvre du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) fondé sur le principe des cercles d'intérêts.

D'accepter la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix.

De contribuer au soutien solidaire pour moitié par une participation par habitant en CHF/hab, et pour moitié par une participation sur la base des impôts conjoncturels lissés sur les trois dernières années.

De valider

- i) le principe de la clause de sauvegarde plafonnant l'engagement de la commune à 0.9 point d'impôt communal par an sur l'ensemble des projets décidés dans l'année
- ii) le mécanisme complémentaire de soutien solidaire financé pour moitié par une participation par habitant en CHF/hab, et pour moitié par une participation sur la base des impôts conjoncturels lissés sur les trois dernières années,
- iii) le plafonnement de l'éventuelle participation communal au fonds de compensation à 0.1 point d'impôt communal.

D'adhérer au but optionnel relatif au dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) (Cf article 5 des statuts de l'association)

D'accepter le dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) – Préavis N° 13/2015, tel que présenté:

Le préavis N° 13/2015 est accepté à l'unanimité par :

36 voix pour

La présidente passe au point N°4 de l'ordre du jour

• **Point N° 4 de l'ordre du jour**

Préavis N° 15/2015 – Demande de crédit de CHF Mio 1,1 TTC destiné à l'acquisition de l'immeuble de l'ancienne poste sis sur la parcelle 538, Route d'Arzier 4, et à son adaptation

La présidente donne la parole à la municipalité

M. Pierre Graber, municipal prend la parole

Je n'ai pas grand chose à rajouter si ce n'est que c'était une opportunité qui n'était pas du tout prévue dans notre plan d'investissement, nous avons toujours besoin de locaux.

La présidente donne la parole à la commission des finances

M. Olivier Krähenbühl prend la parole

Vous avez entendu en début de séance lorsque nous parlions du budget, notre président de la commission vous rendre attentif aux investissements que la commune allait faire dans les années à venir et là nous avons un objet tout simple qui est l'acquisition d'un immeuble pour un investissement de CHF Mio 1,1 qui n'est pas prévu dans les projets d'investissements. Malgré cela et au vu de l'emplacement stratégique de cet immeuble, au vu des besoins de la commune, la commission des finances estime que cet investissement mérite d'être réalisé.

La présidente remercie M. Olivier Krähenbühl et ouvre la discussion.

La présidente donne la parole à Mme Christiane Maillefer

Mme Christiane Maillefer prend la parole

Q : Je trouve ce bâtiment très bien placé, j'ai vu les documents. Je me pose simplement une question au niveau de l'affectation future. Lorsque j'ai vu stockage, ce bâtiment est tellement bien placé que ce serait presque dommage d'en faire du stockage. A l'heure actuelle ce que je souhaite c'est d'inviter la municipalité à réfléchir à quelles activités peuvent se trouver dans ce bâtiment à leurs rentabilités, leurs coûts et des besoins de la commune.

La présidente remercie Mme Christiane Maillefer et donne la parole à Mme Cornélia Gallay, syndique

Mme Cornélia Gallay prend la parole

R : Nous parlons de stockage car il y a 180m2 de sous-sol, c'est à ce niveau là qu'est prévu le stockage. Toute la partie lumineuse sera utilisée autrement.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et donne la parole à M. Jean-Michel Rey

M. Jean-Michel Rey prend la parole

R : St-Cergue est un petit village, nous entendons beaucoup de choses, il est vrai qu'il y a quelques mois en arrière j'ai entendu une rumeur comme quoi il pourrait y avoir un énorme projet immobilier dans cet endroit avec les bâtiments d'à côté. Je me suis dit alors que ce serait dommage pour ce village, que va-t-on nous faire. En lisant ce préavis, en voyant cette idée, cette opportunité et bien je réalise que c'est une très bonne idée. Je tiens à féliciter la municipalité qui a saisi l'opportunité de trouver une sorte d'astuce pour garder un contrôle sur l'esthétique de notre village.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote.

Vu le préavis de la municipalité N°15/2015

Où le rapport de la commission des finances

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

D'autoriser la municipalité à acquérir le bâtiment de l'ancienne poste et d'entreprendre les travaux de rénovation

D'octroyer à cet effet un crédit de CHF Mio 1,1 TTC

De financer ces investissements par un emprunt de CHF Mio 1,1 portant la dette de la commune à CHF 10'794'000.- en 2016

D'amortir ces investissements par une première tranche de CHF 100'000.- via le compte de réserve pour investissements et amortissements futurs (bilan 9282.01), puis le solde sur 30 ans.

D'accepter la demande de crédit de CHF Mio 1,1 TTC destiné à l'acquisition de l'immeuble de l'ancienne poste sis sur la parcelle 538, Route d'Arzier 4, et à son adaptation – Préavis N°15/2015, tel que présenté:

Le préavis N° 15/2015 est accepté :

▪
▪

Par : 35 voix pour
01 abstention

La présidente passe au point N°5 de l'ordre du jour

• **Point N° 5 de l'ordre du jour**

Préavis N° 16/2015 – Cession des actions Télédôle au Conseil régional du district de Nyon

La présidente demande si quelqu'un doit se récuser, c'est le moment.
Mme Amandine Lohri et M. Pierre-André Scheidegger se récusent.

La présidente donne la parole à la municipalité

Mme Cornélia Gallay, syndique prend la parole

Nous avons essayé de vous donner régulièrement des informations sur l'avancement de Télédôle. Vous avez dans le préavis un certains nombres d'éléments qui ont été précisés. Comme je vous l'ai dit en début de séance, 95% des actions sont pratiquement remises au Conseil régional. Je pense qu'il est inutile de refaire une présentation complète par contre je suis à votre entière disposition pour toute question.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et donne la parole à la commission des finances

M. Denis Berger prend la parole

Vous vous souvenez certainement du très long rapport de la commission des finances présenté au conseil communal au mois de mars qui résumait la situation de Télédôle. La commission des finances s'est toujours battue pour essayer de limiter les coûts créés par Télédôle et financer par la commune de St-Cergue. Nous n'allons pas revenir sur cet historique mais tout à coup nous avons l'opportunité de se débarrasser de nos actions, de se débarrasser de ces responsabilités et de transmettre tout ceci à la région comme nous l'avons toujours demandé depuis plusieurs législatures. C'est la raison pour laquelle nous vous recommandons chaleureusement d'accepter la cession de ces actions. Elles ne figurent plus au bilan de la commune que pour la somme de CHF 1.-, par contre elle n'ont plus aucune valeur commerciale vu l'état des finances de Télédôle et c'est une bonne occasion de le faire rapidement de manière à éviter que les déficits éventuels de cette année, de cette saison soient encore une fois la source de demande de crédits supplémentaires. Nous recommandons donc à la municipalité, si elle accepte cette session, de le faire encore avant la fin de cette année.

La présidente remercie M. Denis Berger.

M. Fernand Veluz demande à la présidente d'accepter sa récusation, il n'avait pas bien compris au paravent. La présidente accepte la récusation de M. Fernand Veluz

La présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Gerhard Odermatt prend la parole

Info: J'aimerais faire une proposition formelle. Nous avons à la page 3 du préavis de la municipalité.

Au paragraphe « le conseil communal décide d'autoriser la municipalité à céder gracieusement 1814 actions au Conseil régional du district de Nyon » il n'est pas mentionné de quelle société nous parlons et je voudrais proposer que l'on amende « 1814 actions TéléDôle SA ». Pour le reste l'avis de la commission des finances est juste, il s'agit de l'opportunité de céder ces actions le plus rapidement possible.

La présidente remercie M. Gerhard Odermatt pour la précision.

La présidente demande à Mme la syndique et Mme et MM les municipaux : s'ils sont d'accord de faire ce rajout sur le préavis, personne ne s'y opposant, **la présidente informe que cette modification sera rajoutée sur le préavis.**

La parole n'étant plus demandée, présidente clôt la discussion et passe au vote

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

Vu le préavis de la municipalité N° 16/2015

Ouï le rapport de la commission des finance chargée d'examiner cet objet

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D'autoriser la cession de 1814 actions de TéléDôle SA au Conseil régional du district de Nyon, Préavis N°16/2015, tel que présenté

Le préavis N° 16/2015 est accepté

**Par : 33 voix pour
03 récusations**

La présidente passe au point N°6 de l'ordre du jour

• Point N° 6 de l'ordre du jour

Préavis N°18/2015 – Demande de crédit de CHF 23'000.- TTC pour l'étude de la sécurisation de la falaise au lieu-dit « Les Pralies »

La présidente donne la parole à la municipalité

M. Dominique Gafner, municipal prend la parole

Je n'ai pas grand chose à rajouter. Ce préavis permettra à la commune de lancer l'étude pour la sécurisation de la deuxième zone dangereuse au lieu-dit Les Pralies. Une barre rocheuse qui se situe au-dessus de la voie de chemin-de-fer sur 300m environ. Comme vous le savez, c'est une directive cantonale qui a été émise. Vous avez déjà eu un préavis l'année dernière qui concernait sous-Les Roches. Une fois que ces deux études seront terminées le dossier complet pourra être soumis au canton, à la DGE (Direction générale de l'environnement) afin qu'ils puissent accepter le dossier et faire la demande des subventions nécessaires à la Confédération. La participation et de maximum 70% des ouvrages, le reste est à la charge de la commune. Une fois que le canton aura accepté, comme mentionné dans le rapport de la commission des finances si tout se passe correctement, l'idéal serait de faire un seul préavis pour la sécurisation de ces deux zones. Je suis à disposition pour toute question si nécessaire.

La présidente remercie M. Dominique Gafner et donne la parole à la commission des finances

M. Gilles Tirvaudey prend la parole

Le rapport a été suffisamment détaillé, nous n'avons pas de remarque supplémentaire si ce n'est que nous vous conseillons de voter favorablement à ce préavis.

La présidente remercie M. Gilles Tirvaudey et ouvre la discussion.

La présidente donne la parole à M. Pierre-André Scheidegger

M. Pierre-André Scheidegger prend la parole

Q: J'ai une question par rapport au lieu où se trouve cette falaise. Si c'est celle dont je pense elle se trouve sur le territoire de la commune de Nyon. La question que je me pose est est-ce vraiment à la commune de St-Cergue de sécuriser cette zone ou alors au propriétaire de la falaise ?

La présidente remercie M. Pierre-André Scheidegger et donne la parole M. Dominique Gafner, municipal

M. Dominique Gafner prend la parole

R: Vous me posez une bonne question. Il y a une carte des dangers, je vais me renseigner précisément à qui appartient cette parcelle.

La présidente demande si cela poserait des questions supplémentaires par rapport à accepter ce préavis ce soir?

La présidente remercie M. Dominique Gafner et donne la parole Mme Cornélia Gallay, syndique

M. Cornélia Gallay prend la parole

info: Nous allons regarder si la parcelle est totalement sur une autre commune ou sur notre propriété. L'étude doit être faite, par la suite nous refacturerons proportionnellement et nous négocierons avec la commune concernée. Nous allons vérifier tout cela.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et demande à la municipalité si elle désire avoir un moment afin d'effectuer certaines recherches avant le vote. Elle donne la parole à M. Denis Berger

M. Denis Berger prend la parole

info: Je crois que ce cas particulier est assez simple à résoudre. La commune est maître d'œuvre, elle a l'obligation par le canton de faire les études. Ensuite, comment la commune répartit les coûts, pour la partie non subventionnée par la Confédération ? C'est de négocier avec les propriétaires, cela avait déjà été décidé dans le cas de Sous-Les Roches donc pour la commune il n'y a aucun risque de ne pas voter ce soir pour des détails supplémentaires. La municipalité devra faire son travail de négociations avec les propriétaires terriens.

La parole n'étant plus demandée, présidente clôt la discussion et passe au vote

LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :

Vu le préavis de la municipalité N°18/2015

Où le rapport de la commission des finances sur cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

D'autoriser la municipalité à réaliser une étude pour la sécurisation de la falaise au lieu-dit « Les Pralies »

D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 23'000.- TTC

De financer ces investissements par la trésorerie courante

D'amortir ces investissements en une fois

D'accepter la demande de crédit de CHF 23'000.- TTC pour l'étude de la sécurisation de la falaise au lieu-dit « Les Pralies » – Préavis N°18/2015, tel que présenté:

Le préavis N° 18/2015 est accepté,

Par : 31 voix pour
05 abstentions

La présidente tient à remercier l'excellent travail de la municipalité pour tous ces projets, le boursier communal, le personnel communal pour leur aide tant appréciée dans la préparation des conseils et autres événements. Elle félicite également toutes les commissions pour leur excellent travail tout au long de l'année. La qualité de leurs rapports est très impressionnante. La présidente remercie également tous les conseillers pour leur implication dans les décisions à prendre pour le village et pour leur présence durant cette année.

Des remerciements vont également au personnel du Vallon qui sont toujours présents pour aider avant, pendant et après chaque manifestation. La présidente remercie aussi M. Michel Gallay qui prend soin de mettre en place le son et les détails techniques pour tous les conseils.

La présidente passe au point N°7 de l'ordre du jour

• **Point N° 7 de l'ordre du jour**

Propositions individuelles et divers

La présidente ouvre la discussion et donne la parole à M. Arnaud André

M. Arnaud André prend la parole

Info : Je suis délégué à la société de développement et je vais vous faire un résumé de l'année qui vient de s'écouler. Cette société a été active durant toute l'année 2015, nous avons pu la voir œuvrer pour le village à différentes occasions grâce au comité que je remercie pour son travail. Voici un petit compte rendu des différentes activités.

C'est sous un grand soleil et des températures un peu fraîches que nous avons pu acheter nos fleurs lors du traditionnel marché aux fleurs du 22 et 23 mai. Une randonnée, entre Arzier et St-Cergue, a été organisée en collaboration avec la société d'Arzier-Le Muids. Le 6 juin, 16 personnes ont traversé nos pâturages et ont pique-niqué au Creux-des-Abériaux sur la commune d'Arzier. Nous avons eu la chance de participer au 25^{ème} marché artisanal le 19 juillet à la rue de la gare sous un grand soleil. Les résultats du concours village fleuri ont été programmés le 7 novembre au Vallon lors de l'exposition Artitude. Enfin, nous pourrons, tous ensemble, partager le verre de l'amitié ce samedi à côté de l'office du tourisme.

Afin d'organiser ces manifestations, la société de développement s'est réunie à diverses occasions. Je n'ai, malheureusement, pu me rendre qu'à une seule séance ainsi qu'à l'assemblée générale qui a eu lieu le 29 mai. En effet, ma mission au sein SDIS Nyon-Dôle étant importante, je n'ai que peu de temps à consacrer à une autre société. De plus, les dates ne m'ont été que rarement communiquées suffisamment à l'avance pour que je puisse m'organiser. Il serait, d'ailleurs, bien que les dates des séances de la société de développement soient planifiées à l'avance pour toute l'année. Après grandes réflexions, mon manque de temps me pousse à donner ma démission en tant que délégué du conseil. Je garderai, cependant, cette fonction jusqu'au prochain conseil.

La présidente remercie M. Arnaud André et passe la parole à Mme Anny Graber

Mme Anny Graber prend la parole

Info : Je tiens d'abord à préciser que je ne suis pas la femme de M. Pierre Graber, je tiens à le préciser car en début de séance il a parlé de la construction de l'école et un point d'interrogation avec le parking. Je désire faire une réflexion quant à ce parking. J'étais très inquiète par rapport au parking sous le bâtiment scolaire et je pense qu'il y a d'autres solutions, je vous sou mets donc ma réflexion. Les deux parkings existants peuvent être surmontés d'une plateforme avec un autre parking dessus, ce qui doublerait exactement ces deux parkings qui sont d'accès assez faciles. Le parking du haut, qui est la petite étoile, est squatté, il y a des voitures ventouses, il n'est jamais libre. Cela pourrait être un atout touristique en laissant ce parking avec 3 heures de possibilités de parking. Nous pourrions faire exactement la même chose en agrandissant le bâtiment des pompiers et en-dessous nous pourrions avoir éventuellement des locaux pour mettre nos machines de déneigement, car apparemment il y a un problème par rapport à ça. C'est ma réflexion, je ne suis pas architecte mais je vous la sou mets.

La présidente remercie Mme Anny Graber et passe la parole à M. Yvan Demierre

M. Yvan Demierre prend la parole

Info : Voici un compte rendu de l'assemble de l'ACP. Le seul préavis à l'ordre de jour était le budget 2016, le préavis a été accepté à l'unanimité suivant les recommandations de la commission de gestion (qui est également la commission des finances). Par rapport aux années précédentes la plus grande modification des charges et des produits provient de la fabrication et la vente des plaquettes vertes pour la commune de Founex. Les calculs des coûts de production seront à confirmer après un premier exercice. Je vous donne quelques chiffres clés pour vous donner une idée de ce que cela représente. Les charges s'élèvent à CHF 458'100.- et les produits CHF 458'500.- soit un bénéfice de CHF 400.- Pour rappel l'ACP est une association a but non lucratif.

La présidente remercie M. Yvan Demierre, donne la parole à M. Yves De Garrini

M. Yves De Garrini prend la parole

Info : Dans le cadre de l'attente de tous les propriétaires fonciers de notre commune sur les déterminations de notre municipalité quant au futur des applications des mesures restrictives A11 et A12 de la LAT et de l'imminence de nos nouveaux PGA et PDCOM, permettez-moi d'établir les réflexions suivantes:

- Beaucoup de rumeurs circulent sur ce « futur », bien souvent contradictoires, ou pire, incontournables. La Presse n'en tarit pas. Dans le 24H du 9 octobre dernier, un article de Mme De Quattro, rappelle la mise en œuvre de ces mesures sous le titre « les communes sommées d'en finir avec le bétonnage irréfléchi ».

- Plus récemment, La Côte du 4 décembre, relate que le nouveau PGA d'Aubonne, Bourg de 3'100 habitants, à mi-chemin sur l'axe Genève-Lausanne, pourtant, centre régional, privilégié lui pour l'augmentation démographique, à toute proximité des liaisons CFF et autoroutière doit revoir à la baisse considérablement ses ambitions en matière de construction de logements. Paradoxalement on lit aussi que le canton y autorise « une nouvelle zone artisanale et une zone de verdure à constructibilité limitée »

- Une émission TV récente de, sauf erreur « temps présent », (ne l'ayant pas vu, on m'en a causé) mettait en scène sur cette problématique notre Syndique et un propriétaire des Clairvaux ayant acquis récemment une parcelle constructible non construite contigüe à la sienne, condamnée au dézonage.

- Constatant que la démesure de l'excédant potentiel, sur notre commune, de surfaces actuellement constructibles, et non bâties à ce jour, établi selon les directives de l'administration cantonale à l'époque de notre PGA actuel (années 90) sur des zones à l'époque agricoles ou limite forestières (surzonage) je considère que cet excédant n'est pas imputable, aux seules parcelles non bâties ou sous densifiées des anciens quartiers Pellesses /Clairvaux /Prangine/Champ-de-Joux. En conséquence, je souhaiterais que les « dézonages » s'effectuent prioritairement sur les parcelles récemment « surzonées ».

- En rapport avec l'imminence du futur PGA, d'une part et des contraintes de dézonage consécutives à l'application des mesures restrictives A11 et A12 de la LAT d'autre part, je considère que les compensations indues par les constructions nouvelles devraient faire partie du dossier de mise à l'enquête et cadastrées, aux seuls dépens de la parcelle concernée. Il est, à mon avis, inacceptable de faire porter ces compensations et ces dézonages sur les seuls biens fonciers de ces anciens quartiers.

- Si l'on considère, en raison de la qualification de notre commune en Centre régional (pour des raisons touristiques), que les nouvelles zones constructibles mais actuellement non construites ne seraient pas soumises aux mesures restrictives (Tencoy-Dessus) ainsi que les parcelles forestières situées autour du village, côté est (mon interpellation du 1^{er} conseil 2013), il est inacceptable d'envisager que les zones villa/chalet anciennes situées entre les 2 ci-dessus subissent seules les dézonages et compensations. Ces derniers seraient dans ce cas contraire aux volontés de densification.

Je souhaiterais ne pas être le seul à exprimer ces constats et ces souhaits. Et surtout que notre commune prenne conscience, dans nos prochains PGA et PDCom, de la véritable réalité de nos besoins en habitants et logements à court, moyen et long terme, autant sur le plan qualitatif que quantitatif.

La présidente remercie M. Yves De Garrini et passe la parole à M. Yvan Demierre

M. Yvan Demierre prend la parole

Info : Je désire faire une proposition à la municipalité à propos de l'accueil de l'armée au centre du Vallon. Je parle, non pas en tant que concierge du Vallon, mais au nom des utilisateurs du centre et des citoyens en général. Je voudrais tout d'abord donner quelques explications pour les personnes qui n'ont pas fréquenté le centre ces dernières semaines. La dernière troupe qui a séjourné au Centre du Vallon, du 9 novembre au 4 décembre 2015, a pratiqué ce que l'on appelle la « garde armée ». Ce n'est pas la première fois qu'une garde armée est pratiquée dans notre commune, mais cette fois le dispositif mis en place était particulièrement lourd. Les soldats avaient érigés des palissades métalliques de deux mètres de haut, doublées de plastique noir sur les 2/3 de la façade du bâtiment côté village, ils avaient fermé l'accès publics à la cour, que ce soit par la rampe ou par le tunnel, avec le même dispositif, qui se prolongeait jusqu'en haut du chemin Jean-Jacques Rousseau. Ils avaient également disposé une guérite près de l'escalier du parvis, dans laquelle se tenaient, durant une partie du cours en tout cas, des soldats armés de fusils chargés à balles réelles. L'aspect du bâtiment en était passablement altéré et le rendait peu accueillant. Les sociétés responsables des manifestations se déroulant durant cette période ont vu leur tâche passablement compliquée par ce dispositif. Elles ont parfois dû négocier âprement avec les responsables militaires, notamment pour circuler entre les différents locaux de stockage et les salles du Vallon, ou pour avoir un minimum d'accès à la cuisine durant le weekend, ce qui avait toujours pu se faire auparavant.

Les responsables de la troupe ont demandé une copie hebdomadaire du planning des activités civiles se déroulant dans le centre, afin d'avoir un contrôle sur les allées et venues. Par prudence, la municipalité a demandé aux responsables de la cantine scolaire de faire passer les enfants par le côté nord du bâtiment.

Les responsables de la troupe justifiaient ces dispositifs par le fait qu'ils étaient en possession de matériel sensible (des radios assez chères je crois) et que, de plus, la frontière ne se trouvant qu'à huit kilomètres, ils étaient susceptibles de se faire attaquer par des personnes voulant voler ce matériel. Si on suit leur raisonnement et que cette menace est réelle, cela veut dire qu'en cas d'attaque on pourrait assister à une fusillade, dans et autour d'un bâtiment fréquenté chaque jour par des centaines de civiles, enfants et adultes ?

Chacun à sa propre sensibilité mais personnellement ça me pose un problème. En fait, dans ces conditions, c'est la présence de l'armée qui devient source de danger. Les rentrées fiscales engendrées par l'armée ne sont pas négligeables dans les finances communales, mais doit-on pour autant accepter n'importe quoi ?

C'est pourquoi je propose à la municipalité de prendre contact avec les autorités militaires de l'arrondissement, afin de savoir dans quelle mesure le fait de refuser la pratique de la garde armée sur notre territoire, comme le font d'autres communes, risquerait de nous priver totalement de la présence de l'armée. D'autre part, certains locaux du centre du Vallon restent plus ou moins en stand-by entre deux passages de troupes alors qu'ils pourraient être affectés à des activités à l'année.

Je pense par exemple aux salles dites « les Arcades » qui pourraient peut-être, moyennant quelques aménagements, accueillir la crèche garderie : l'économie effectuée sur la location de locaux extérieurs compensant le manque à gagner du côté militaire.

La présidente remercie M. Yvan Demierre et passe la parole à M. Gerhard Odermatt

M. Gerhard Odermatt prend la parole

Q : J'aimerais poser une question que j'ai déjà posée une fois. Serait-il possible d'avoir des informations sur les horaires d'ouverture du guichet de la gare de St-Cergue. Il faut rappeler que jusqu'à présent ces guichets étaient ouverts 7/7. Pendant la semaine l'ouverture commençait très tôt et finissait très tard. Selon certains bruits qui courent, il serait prévu que le Nyon-St-Cergue diminue son service à la gare St-Cergue, ce qui diminuerait les heures d'ouvertures du guichet durant la semaine et carrément fermé le samedi et le dimanche.

Dans la mesure où la municipalité représente le conseil d'administration du Nyon-St-Cergue, j'aimerais demander à la municipalité de nous obtenir ces informations et si tel est le cas d'insister de maintenir le niveau actuel, à savoir en faveur des habitants de St-Cergue mais notamment durant les weekends en faveur des touristes. En nous voulant commune touristique avec une gare fermée le samedi et le dimanche, cela ne serait pas une bonne chose.

La présidente remercie M. Gerhard Odermatt et passe la parole à Mme Cornélia Gallay, syndique

Mme Cornélia Gallay prend la parole

R : Je fais effectivement partie du conseil d'administration du Nyon-St-Cergue. Nous n'avons pas eu d'information au conseil d'administration sur des horaires précis de fermetures. Par contre, nous savons qu'avec le passage au ¼ d'heure et l'informatisation du poste de commandes, qui aujourd'hui est, à St-Cergue, mécanique, c'est le personnel qui est aux commandes de la vente des billets et des abonnements, le personnel le fait entre deux trains. Il y a une problématique qui doit être résolue. Cela représentera probablement du personnel à engager. Au niveau des horaires je n'ai pas encore reçu d'information que des changements allaient être fait. Par contre, j'ai un conseil d'administration cette semaine, je vous tiendrai au courant.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et donne la parole à M. Daniel Bouvier

M. Daniel Bouvier prend la parole

Q : Je me réjouis du nouvel arrêt aux Cheseaux-Dessus, magnifique réalisation. Un autre point est l'éclairage qui est également magnifique sur ce quai. J'habite aux Pralies, j'emprunte très souvent le train, j'habite de l'autre côté de la voie de chemin-de-fer. Sur ce quai il n'y a pratiquement pas d'éclairage, les 2/3 du quai sont dans l'obscurité totale. Y aurait-il une possibilité d'installer un éclairage ? Deuxième problème, qui est lié à tout ça, beaucoup d'entre nous devons nous garer devant la gare de Pralies. Or, quand il neige cela pose un grand problème car ce n'est pas déneigé régulièrement donc lorsque nous rentrons le soir, sans éclairage, il y a des congères et ça complique énormément. Je demande à la municipalité s'il n'y aurait pas une possibilité de faire quelque chose.

La présidente remercie M. Daniel Bouvier et passe la parole à Mme Cornélia Gallay, syndique

Mme Cornélia Gallay prend la parole

R : En ce qui concerne le quai c'est la propriété du Nyon-St-Cergue donc c'est à eux de s'en occuper. Je peux relater le point au conseil d'administration mais je vous suggère de leur écrire afin d'avoir une trace supplémentaire. Concernant le déneigement c'est à la charge du canton. C'est lui qui effectue le déneigement sur la route des Pralies car c'est hors localité et les parkings sont fait après coup en effet. Nous prenons note et regarderons s'il est possible d'intervenir à ce niveau là.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et passe la parole à M. Yves De Garrini

M. Yves De Garrini prend la parole

Info: Je tiens à féliciter la municipalité pour le petit bout de trottoir qui a été installé entre le parking de la route d'Arzier et le départ du chemin des Pelesses. Ce trottoir est très utile

La présidente remercie M. Yves De Garrini et clôt la discussion

La présidente passe la parole à Mme Cornélia Gallay, syndique

Mme Cornélia Gallay prend la parole

Je profite de ce dernier conseil de l'année pour vous dire que, en effet, nous faisons un gros travail, mais grâce à vous ce travail est récompensé. L'état d'esprit dans lequel nous collaborons est très bon. Je remercie les commissions pour leur collaboration. Au nom de la municipalité et des employés communaux, nous vous souhaitons, ainsi qu'à vos familles, de joyeuses fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion.

La présidente rappelle que la prochaine séance du conseil communal aura lieu le **15 mars 2016** et clôt la séance à 21h37.

La présidente



Maria Guichard



La secrétaire



Evelyne La Ferla